

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sète, le 25 mars 2026

Filière pêche et pisciculture marine Occitanie : poursuite des objectifs du contrat de filière

L'État, la Région Occitanie, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie (CRPMEM) et le Cépralmar (centre d'étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes) réaffirment leur engagement pour accompagner les professionnels de la filière pêche et pisciculture marine dans leurs efforts de transition.

Le 24 mars 2026, à la maison de la mer de Sète, Pierre-André Durand, préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Occitanie, Christophe Manas et Katy Guyot, conseillers régionaux représentant la présidente de la Région Occitanie Carole Delga et Bernard Pérez, président du CRPMEM Occitanie ont fait un point d'avancement sur le contrat de filière pêche. Au total, **plus de 11 millions d'euros ont été engagés depuis la fin 2024**, sur des actions ambitieuses résolument tournées vers l'avenir. La poursuite de ce contrat de filière doit permettre d'accélérer les efforts de transition et d'adaptation de la filière, pour aller vers un modèle économique soutenable et durable.

Signé en septembre 2024 au lycée de la mer de Sète, le contrat de filière régional pêche porté par le comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM) réunit 41 partenaires, représentant tous les acteurs de la filière (comités régionaux et départementaux, prud'hommes, organisations de producteurs, coopératives et criées, mareyeurs, etc.). Cette mobilisation exceptionnelle marque l'engagement de l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision d'avenir, pour apporter des perspectives durables à cette filière structurante pour le territoire.

Fortement impactée par les effets du changement climatique et d'une conjoncture économique complexe liée notamment à la hausse brutale du coût du carburant, la filière pêche a démontré sa capacité à agir et à se projeter pour relever de nombreux défis.

- **Préservation des ressources halieutiques et des milieux marins :** dans un contexte marqué par des exigences fortes en faveur de la protection de l'environnement (plan de gestion Westmed, zones de protection forte, analyses risques pêche), les professionnels ont porté ou contribué à des projets visant à adapter leurs pratiques et leurs modes de gestion, pour pérenniser des activités de pêche durable, mais aussi explorer de nouveaux débouchés qui ouvrent des perspectives de diversification.

Parmi les projets initiés ou en cours : la création d'une nouvelle filière française de production du concombre de mer, un projet de restauration écologique des

palourdes sur l'étang de Thau, l'anticipation d'un nouveau modèle de gestion de la noisette de mer, la mise en place d'une démarche exemplaire pour réduire les impacts de la pêche sur le thon rouge, qui a conduit à la certification de l'écolabel public « pêche durable ».

- **Modernisation et décarbonation de la flotte**, vieillissante et énergivore : dans un contexte international incertain, où les armateurs sont particulièrement exposés aux fluctuations mondiales sur le cours du pétrole, l'accélération de la modernisation de la flotte est une priorité, qu'il s'agisse des chalutiers ou des petits métiers, qui sont nombreux en Occitanie. Les professionnels ont initié la création d'une fondation, *Mare durabilis*, qui a pour objectif de sécuriser la collecte de fonds privés, afin de soutenir des projets notamment pour la décarbonation des navires. Dans le même sens, des appels à projets soutenus par des opérateurs privés et mis en œuvre techniquement par la banque publique d'investissement (BPI) sont lancés pour accompagner cette dynamique.
- **Cohabitation pêche / éolien en mer** : dans un contexte de développement de l'éolien en mer en Méditerranée, les pêcheurs ont travaillé dès le départ avec les développeurs, notamment en proposant des services de transport de personnels dans le cadre de la coopérative Pêcheurs Méditerranée Services (PMS) et des mesures de compensation individuelles d'indemnisation pendant les phases de travaux.

Enfin, le projet pluridisciplinaire *Fishwind*, porté par l'organisation de pêcheurs SA.TH.O.AN rassemble développeurs éoliens, scientifiques, gestionnaires daires marines protégées et services de l'État pour expérimenter différentes solutions favorisant le développement d'activités durables de pêche professionnelle dans les parcs éoliens (engins dormants, modules immergés éco-conçus, réflexion sur la compatibilité entre usages, etc.).

- **Emploi et attractivité des métiers** : dans ce cadre, les représentants de la pêche ont travaillé, avec le lycée maritime de Sète, à différentes actions : promotion des métiers (Salon international de l'agriculture, Salon régional de l'agriculture, événements « ID métiers », forum des métiers maritimes) ; valorisation par des retours d'expérience de la formation continue tout au long de la vie avec le projet « Enquête de savoirs » ou encore adaptation au public par des formations. Le lycée maritime de Sète poursuit ces interactions avec les quatre lycées professionnels maritimes des autres façades dans un cadre collaboratif, pour croiser les expériences entre jeunes pêcheurs avec le projet « Tohu bahuts ».

« Malgré des conditions d'exercice difficiles et de plus en plus contraintes, les pêcheurs d'Occitanie ont su se tourner vers l'avenir et se rassembler autour d'une feuille de route prospective. Un an et demi après la signature de ce contrat de filière, la dynamique enclenchée illustre la détermination et l'engagement des professionnels pour accélérer la transition vers un modèle de pêche durable. Des projets emblématiques ont été lancés, pour mieux anticiper et réduire les impacts de la pêche sur l'environnement. Les pêcheurs ont également su saisir les opportunités de l'éolien en mer pour s'ouvrir à de nouvelles activités. Dans le cadre du Plan littoral 21, des contreparties nationales sur le FEAMPA, l'État salue l'esprit de responsabilité et de coconstruction qui prévaut dans ce contrat de filière et restera mobilisé aux côtés de la filière tout au long de la démarche. »

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie.

« La pêche et la pisciculture marine font pleinement partie de l'identité et de l'économie de notre littoral. Depuis la signature du contrat de filière en 2024, nous constatons une

dynamique collective encourageante, portée par des professionnels engagés pour moderniser leurs pratiques, diversifier leurs activités et sécuriser leur avenir. Aux côtés de l'État et des acteurs de la filière, la Région Occitanie agit pour accompagner cette transition indispensable, en conciliant préservation des ressources marines, maintien de l'emploi et vitalité économique de notre littoral. De nombreux efforts ont été consentis par la filière sur la bonne gestion des stocks de poissons, il faut poursuivre ces efforts sans remettre en question la viabilité économique du secteur. Ce contrat doit être la vitrine de l'Occitanie et de sa pêche, pour que cette dernière soit entendue et défendue comme il se doit au niveau national et européen. »

Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

« Imaginée dès 2021, la stratégie régionale pour la pêche professionnelle d'Occitanie a été coconstruite autour de 8 axes avec différents partenaires de la filière regroupant près de 130 projets. Face à une multitude d'immenses défis que les pêcheurs doivent faire face au quotidien tels que les changements environnementaux, les mutations sociétales ou les évolutions économiques, elle a pour objectif de les accompagner et d'amorcer une réponse à ce changement global. Le CRPME Occitanie se dote du 1^{er} contrat de filière qui concrétise cet engagement partagé et lui permettra de gagner en efficacité, en anticipation, en transparence en légitimité et en notoriété. » **Bernard Perez, président du CRPME Occitanie**

« La filière pêche, dans toute sa diversité, est une composante majeure du littoral d'Occitanie. Elle est un des piliers de notre économie et de notre identité. Confrontée à des défis majeurs, renforcés par le changement climatique et un contexte international incertain, elle a choisi, en responsabilité, de se construire un avenir. Ce contrat de filière, c'est l'affirmation de cette volonté d'élaborer, collectivement, un avenir durable et prospère pour les pêcheurs professionnels et l'ensemble des acteurs économiques associés. C'est également la volonté de continuer de proposer une nourriture saine, locale, à nos populations. Le Cépralmar, qui vient de fêter ses 45 ans, agit aux côtés de la profession. Il appuie, depuis le 1^{er} jour, le CRPME Occitanie sur ce contrat. Il continuera demain à accompagner cette dynamique collective et à porter les enjeux de la filière. » **Sébastien DENAJA, Conseiller Régional, Président du Cépralmar**

Nos filières régionales en quelques chiffres :

Pêche professionnelle maritime :

625 navires, 2^e flotte régionale de France en nombre d'unités (2024), derrière la Bretagne.

902 marins-pêcheurs (2024).

70 ports de pêche et points de débarquement répartis sur les **4 départements littoraux**, **5 points de vente en gros** (Port-La Nouvelle, Agde, Sète) et 2 coopératives au Grau-du-Roi

6 500 tonnes de pêche fraîche vendue en criées et coopératives pour une valeur de 38 millions euros en 2024

Plus de 270 espèces débarquées, dont 54 % des volumes proviennent de stocks non évalués (poulpe, élédone, maquereau, daurade royale, etc.) et 36,5 % en bon état, en reconstitution ou des cas particuliers assimilés (anchois, rouget de vase, thon rouge, sardine).

Des zones de pêche très diverses : **36 000 ha de complexes lagunaires**, quelques **16 000 km² de plateau continental du golfe du Lion** et des **zones plus éloignées pour la pêche du thon rouge** à la senne (archipel des Baléares, Malte...).

Pisciculture marine (2023) :

3 sites de pisciculture marine (daurade, loup, maigre), dont un leader européen de l'écloserie et du pré-grossissement.

Environ **100 emplois** (équivalent ETP) de pisciculteurs marins.

Au total, 3 000 à 3500 emplois directs et indirects estimés (2020).

Un **lycée maritime**, le premier du réseau des lycées professionnelles maritimes et ses effectifs se maintiennent. En formation initiale, il comptabilise 20 CAP matelot, 60 Bac Pro conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) option Pêche et 19 BTSM Pêche et gestion de l'environnement marin (PGEM) cette année 2025-2026. En formation continue, il comptabilise une centaine de candidats.

■ **Contacts presse :**

Préfecture de la région Occitanie :

Adèle DUMAS - Romaric ZURCZAK - 06 75 50 10 65 - service-presse@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie

Mathilde Masson - mathilde.masson@laregion.fr 06 07 75 52 82

CRPME Occitanie :

Emmanuel BASSINET, Secrétaire général : sg.crpmemo@gmail.com - 06 27 52 95 52

Cépralmar :

Jean-François HOLLEY, Directeur : holley@cepralmar.org – 06 30 05 43 27

Antoine BALAZUC, Chargé de missions pêche : strategie.crpmemo@cepralmar.org - 07 85 97 75 82